

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : THERMOSEPT BSK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|| Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

|| Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

THERMOSEPT BSK *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée
07.03.2013

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P280	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
		P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Information supplémentaire : Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Propan-2-ol	603-117-00-0 67-63-0 200-661-7 01- 2119457558- 25-XXXX	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	5 - 15 %
Alkyl- polyéthylèneglykol- polybutylenglycoléther	111905-53-4 Polymer	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2; H319	5 - 15 %

THERMOSEPT BSK *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée
07.03.2013

Isodécylpolyéthylène-glycoléthers	61827-42-7 Polymer	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	1 - 5 %
-----------------------------------	-----------------------	--------------------	--	---------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
- Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : Pas de danger spécial attendu.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

THERMOSEPT BSK *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur limite accep-	400 ppm	OSHA

THERMOSEPT BSK No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

		table	980 mg/m3	
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur limite accep- table	200 ppm 500 mg/m3	SUVA
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur limite à courte terme	400 ppm 1.000 mg/m3	SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Propan-2-ol : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 888 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Valeur: 500 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Propan-2-ol : Eau douce, Valeur: 140,9 mg/l
Eau de mer, Valeur: 140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce, Valeur: 552 mg/kg
Sédiment marin, Valeur: 552 mg/kg
Sol, Valeur: 28 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : d'alcool
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point d'éclair : 37 °C, DIN 51755 Part 1
- Température d'inflammation : Propan-2-ol: 425 °C
- Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Propan-2-ol: 2 % (v)

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

Limite d'explosivité, supérieure	: Propan-2-ol: 12 % (v)
Inflammabilité	: N'entretient pas la combustion.
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 7, 20 °C, (non dilué)
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: env. 80 °C,
Pression de vapeur	: env. 35 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,99 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Temps d'écoulement	: < 15 s à 20 °C, DIN 53211
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5000 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul
-------------------------------	---

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

	décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 15000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Propan-2-ol:**

Pas d'irritation de la peau

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Irritation légère de la peau, Lapin, OCDE ligne directrice 404

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Pas d'irritation de la peau, Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

|| Provoque une sévère irritation des yeux., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Propan-2-ol:**

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Test de Buehler, Cochon d'Inde

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****Propan-2-ol:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité**Composants:****Propan-2-ol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Propan-2-ol:**

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : L'ingestion de quantités excessives du produit par des animaux gravides entraîne une toxicité chez la mère et le fœtus.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****Propan-2-ol:**

|| Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****Propan-2-ol:**

|| Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Propan-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): > 100 mg/l, 48 h, Essai en statique, Matière première, Valeur de littérature

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l, 48 h, Essai en statique, Matière première, Valeur de littérature

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l, 72 h, Essai en statique, Matière première, Valeur de littérature

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): 1 - 10 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00 Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée
07.03.2013

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): > 100 mg/l, 96 h
Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua- : CE50: > 100 mg/l, 48 h
tiques
Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Propan-2-ol:**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. OCDE ligne directrice 301F

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**Coefficient de partage: n- : Non applicable
octanol/eau**Composants:****Propan-2-ol:**

Bioaccumulation : On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,05 (20 °C) , OCDE ligne directrice 107
octanol/eau**Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Bioaccumulation : Selon l'expérience n'est pas prévisible

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Propan-2-ol:**

Mobilité : Mobile dans les sols

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglycoléther:

Mobilité : Donnée non disponible

Isodécylpolyéthylèneglycoléthers:

Mobilité : Absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**Information écologique sup- : aucun
plémentaire**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets

THERMOSEPT BSK **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée

07.03.2013

européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : 10 %, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

THERMOSEPT BSK *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 07.01.2015

Date de dernière parution 21.05.2013

Date de la première version publiée
07.03.2013**SECTION 16: Autres informations****Texte complet pour phrases R**

R11	: Facilement inflammable.
R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R36	: Irritant pour les yeux.
R36/38	: Irritant pour les yeux et la peau.
R41	: Risque de lésions oculaires graves.
R67	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.